NINTSTERE DE L'EDUCATION MATICNALE

Fouilles et Sites.

Le Ministre Secréta
Inventaire des Sites QLI sanationale, i 129
dont la conservation présente un intérêt général

Le Ministre Secrétaire d'Etat dell'Education

Vu la lor du 2 mai 1930 concernant la protection des monuments naturels et des sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque et notamment l'article 4;

Vu l'arrêté du IO Août 1942 pris par application de la loi du II Juillet 1942;

### Confidence A Robert Ent. Some standard to the

Article Premier - Est inscrit sur l'inventaire des Sites dont la conservation présente un intérêt général l'ensemble formé au Hameau de CONAS, commune de PEZENAS (Hérault) par le cimetière l'église et leurs abords ainsi que la façade méridionale du château et les immeubles visibles de la route C.C. 13 du sud de Conas (parcelle 842), le tout délimité comme suit;

- A l'Ouest, et au Sud : le petit chemin circulaire qui longe au pied de la butte les parcelles © 843 - 840 - et 845 depuis l'extrémité de la parcelle 843 jusqu'au point ou il coupe une ligne idéale prolongeant à travers la parcelle 845 le coté Est de l'enceinte du cime tière. - A l'est, la ligne idéale ci-dessus indiquée, puis l'enceinte du cimetière jusqu'à l'angle Nord Est de l'Eglise ensuite une ligne idéle joignant ce point à l'angle Sud Est, du chateau à travers la parcelle C 844 puis les façades méridionales, occidentale, et septentrionale du Chateau. - Au Nord, les façades bordant les parcelles C 84I et 843 jusqu'au point de départ.

L'inscription vise les parcelles cadastrales n° 846, 847, section C - appartenant à la commune de PEZENAS, et n° 840 841, 843, 814 - section C en totalité - n° 842, façades méridionales seulement, n° 845 pour la partie ci-dessusdéfinie et n° 848 façades méridionales seulement, section C - appartenant à M. Erro cois BERNAT chafeau de Conas par PEZEURE à M. François BERNAT chateau de Conas par PEZENAS.

En ce qui concerne les immeubles bâtis, l'inscription ne vise que les façades, élévations et toitures.

ARTICLE 2. - Le présent a rrêté sera notifié au Préfet du département pour les ærchives de la préfecture, au Maire de la commune de ment pour les mronives de la professé, qui seront responsables; Pézénas et au propriétaire intéressé, qui seront responsables; chacun en ce qui le concerne, de son exécution. Tites Of The Table of the School of Ather

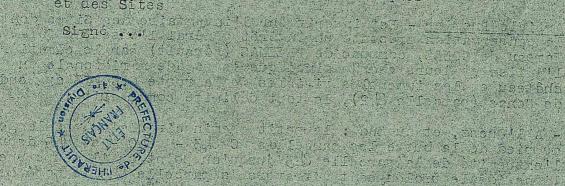
Paris, le 3I décembre 1942

Par délégation Le Conseiller d'Etat Secrétaire Général des notion ore at the Secretaire Général des particulation de la communicación de la commu waton to anyi monite

Signé: L. HAUTECOEUR.

noiseall de see tipe 181 - Mos Cr et trought my Pour ampliation:

Le Chef du Bureau des Monuments historiques et des Sites



A A STORY OF THE PROPERTY OF T

A CONTROL OF THE CONT

e de la composition En la composition de la composition de

A Care Comment

a (d.<u>19</u> laj neljave<u>ni 1</u> Lollovinadog 1. lag Lollovijadolaji (ha

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU CADRE DE VIE ET MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

(DIRECTION DU PATRIMOINE)

LISTE

## DES IMMEUBLES PROTÉGÉS AU TITRE DES LÉGISLATIONS

SUR

LES MONUMENTS HISTORIQUES

ET SUR LES SITES

DANS LE DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT

(ARRÊTÉE AU 15 MARS 1980)

.=---

Pézenas. —

Cimetière et église du hameau de Conas, leurs abords, la façade méridionale du château et les immeubles visibles de la route G.C. n° 13 au sud de Conas (parcelle n° 842), le tout délimité comme suit: à l'ouest et au sud, le petit chemin circulaire qui longe, au pied de la butte, les parcelles n°s 843, 840 et 845, section C, depuis l'extrémité de la parcelle n° 843 jusqu'au point où il coupe une ligne idéale prolongeant à travers la parcelle n° 845 le côté est de l'enceinte du cimetière; à l'est. la ligne idéale ci-dessus indiquée, puis l'enceinte du cimetière jusqu'à l'angle nord-est de l'église, ensuite une ligne idéale joignant ce point à l'angle sud-est du château à travers la parcelle n° 844, puis les façades méridionale, occidentale et septentrionale du château; au nord, les façades bordant les parcelles n°s 841 et 843 jusqu'au point de départ (S. Ins.: 31 décembre 1942).

L.EDUCATION NATI MINISTERS DE

CHANTIER INTELLECTUEL 1424

Beaux-Arts

par arrêté en date du 31 Décemre 1942 M. le Minis-

NOTIFICATION

PEZENAS

845 depuis 1'extrémité de la parcelle 843 jusqu'au point du Hameau de Conas 1 église et leurs abords ainsi que la façade méridional tre, Secretaire d'Etat à l'Education Nationale a inscri par le cimetière Cimetière et Eglise de Conas commune de PEZENAS (Héraplt) par le cimetière où il coupe une ligne idéale prolongeant à travers la longe, au pied de la butte, les parcelles C 843, 840 au Sud de Conas (parcelle 842 le tout délimité par : du château et les 1 mmeubles visibles de la route G.C. parcella 845 le côté Bat de l'enceinte du cimetière

Inspecteur Régional du Unantier Impllectuel 1424 Monsieur de Gorsse

septemtrionale du château; - Au Nord, les façades bordant les parcelles C 841 et 843 jusqu'au - A 1'Est. 19 ligne ideale ci-dessus indiquée, puis l'enceinte du la parcelle C 844, puis les façades, méridionale, occidentale, et cime tlère jusqu'à l'angle Nord-Est de l'église ensuite une ligne idéale joignant ce point à l'angle Sud-Bst du château à travers

L'inscription vise les parcelles cadastrales nº 846.847 - sec

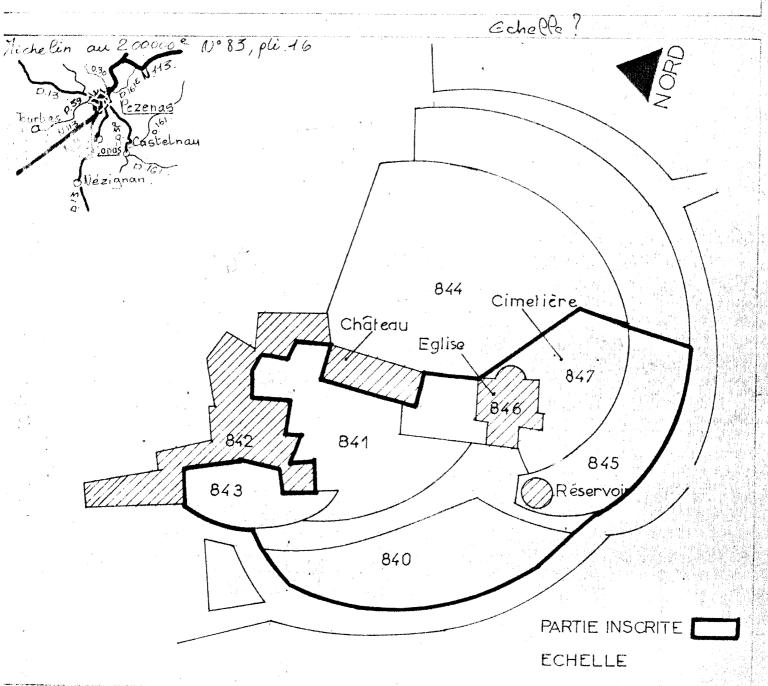
844 - section C - en totalité - nº 842 façades méridionales seulement, nº 845 pour la partie ciedessus définie et nº 848, façades tion C - appartenant alla commune de PEZENAS et nº 840. 841. 843 méridionales seulement - section C - appartenant à M. François

BERNAT, château de Conas, par PEZENAS. En ce qui concerne les immeubles bâtis, l'inscription ne vise que les façades, élévations et toitures.

## PF7FNAS

ARRONDI: BEZIERS CHEF LIEU DE CANTON

# -LE CIMETIERE L'EGLISE ET LE HAMEAU DE CONAS



Est inscrit sur l'inventaire des sites dont la conservation présente un intérêt général l'ensemble formé à CONAS, commune de PEZENAS (Herault) par le simetière, l'église et leurs abords ainsi que la façade méridionale du château it les façades des immeubles visibles de la route G.C.13 au sud de Conas, le out délimité comme suite

à l'ouest et au sud: le petit chemin circulaire qui longe au pied de la butte es parcellesC.843, puis840 et 845 depuis l'extrémité de la parcelle 843 jusu'au point où il coupe une ligne idéale prolongeant à travers la parcelle 15 le côté est de l'enceinte du cimetière.

à l'est: la ligne idéale ci-dessus indiquée, puis l'enceinte du cimetière usqu'à l'angle nord-est de l'Eglise, ensuite une ligne idéale joignant ce moint à l'angle Sud-Est du château à travers la parcelle C844, puis les façaies méridionales, encidentale et septentrionale du château

